



Tarifs du Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants BGK/SSPR

Valables à partir du 1^{er} juillet 2024

Se basant sur l'art. 31, ch. 5, des statuts en vigueur, les cotisations des membres et les coûts des prestations fournies par le SSPR sont redonnés ci-après.

| Table des matières | Page |
|--|------|
| A. Cotisations des membres | 1 |
| B. Participation aux programmes sanitaires | 4 |
| C. Suivi de troupeau | 6 |
| D. Cours du SSPR | 6 |
| E. Conférences organisées pour des tiers | 7 |
| F. Boutique en ligne du SSPR | 7 |
| G. Divers | 8 |

A. Cotisations des membres

Détentrices et détenteurs de petits ruminants

La cotisation de membre par an se compose des éléments suivants:

| Cotisation de membre | | Revue spécialisée « Forum Petits Ruminants » | Part sociale |
|--|----------------------|--|---|
| La cotisation de membre se compose du nombre d'animaux plus du prix de l'abonnement au « Forum Petits Ruminants ». | | La revue « Forum Petits Ruminants » est comprise dans le prix de la cotisation de membre (CHF 32.00). Elle est considérée comme l'organe de publication officiel du SSPR et est envoyée à chaque membre. | Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00 |
| Nombre d'animaux | Cotisation de membre | | |
| 1 à 30 | CHF 87.00 | | |
| 31 à 100 | CHF 122.00 | | |
| plus de 100 | CHF 152.00 | | |

La cotisation de membre comprend les prestations suivantes:

- conseil dans toutes les questions de santé, d'affouragement et de garde des petits ruminants;
- soutien en présence de problèmes enzootiques:
 - sur entente, soutien financier lors de diagnostic de laboratoire et d'examen pathologiques,
 - visites d'exploitations, en collaboration avec le/la vétérinaire de troupeau, préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport;
- accès à l'espace réservé aux membres du site web du SSPR;
- tarif préférentiel pour la participation aux programmes sanitaires facultatifs;
- abonnement à la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants". L'abonnement fait partie intégrante de l'adhésion. Si la revue est reçue par l'intermédiaire d'une autre organisation (FSEO, SSEBL, ASEC, FSEC, CPT-CH, AE RDR), elle n'est pas facturée par le SSPR;
- réduction sur la participation aux cours et aux séminaires du SSPR;
- prix réduit sur le livre du SSPR;
- gratuité des fiches du SSPR.

Vétérinaires

La cotisation de membre se compose des éléments suivants:

| Cotisation de membre | Revue spécialisée « Forum Petits Ruminants » | Part sociale |
|----------------------|--|--|
| CHF 87.00 | La revue « Forum Petits Ruminants » est comprise dans le prix de la cotisation de membre (CHF 32.00). Elle est considérée comme l'organe de publication officiel du SSPR et est envoyée à chaque membre. | Le montant correspondant au nombre de parts sociales commandé n'est prélevé que l'année de l'adhésion. Une part sociale coûte CHF 20.00. |

La cotisation de membre comprend les prestations suivantes:

- accès à l'espace réservé aux membres du site web du SSPR;
- abonnement à la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants". L'abonnement fait partie intégrante de l'adhésion. Si la revue est reçue par l'intermédiaire d'une autre organisation (FSEO, SSEBL, ASEC, FSEC, CPT-CH, AE RDR), elle n'est pas facturée par le SSPR;
- réduction sur la participation aux cours et aux séminaires du SSPR;
- prix réduit sur le livre du SSPR;
- gratuité des fiches du SSPR.

Adhésion à titre de donateur pour les associations et les syndicats de détenteurs de petits ruminants ayant pour but la promotion de la santé animale

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les associations et coopératives de vétérinaires

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les organisations et les entreprises privées qui soutiennent les objectifs du SSPR

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 120.- par an.

Adhésion à titre de donateur pour les particuliers

La cotisation pour l'adhésion à titre de donateur s'élève au minimum à CHF 40.- par an.

B. Participation aux programmes sanitaires

PROGRAMME DE SURVEILLANCE PARASITAIRE

Un bon (= formulaire d'examen) donne droit à un examen parasitologique des fèces et est valable 10 ans à compter de la date d'émission. Les tarifs suivants sont valables pour tous les petits ruminants:

| Nombre de bons | Membres du SSPR | Non-membres du SSPR |
|----------------|-----------------|---------------------|
| Set de 5 bons | CHF 150.00 | CHF 260.00 |
| Set de 10 bons | CHF 260.00 | CHF 520.00 |
| Set de 15 bons | CHF 390.00 | CHF 780.00 |

Pour les membres du SSPR: en accord avec la gérance, des examens individuels peuvent être commandés au prix de CHF 30.00.

Examens supplémentaires

Les examens supplémentaires suivants **ne sont pris en charge par le SSPR qu'après accord**, sinon un autre bon est facturé par examen supplémentaire:

- Ovins et caprins: Examen servant à déceler les vers pulmonaires et les grandes douves du foie
- Petits camélidés: Examen servant à déceler les vers pulmonaires et les grandes douves du foie
- Cervidés: Examen servant à déceler les grandes douves du foie

Bons non utilisés à la sortie du SSPR:

Les bons non utilisés ne sont transférables en cas de départ que si l'affiliation est transmise à un successeur en cas de remise de l'exploitation. Le délai entre la démission et le transfert ou l'adhésion du successeur est de 30 jours maximum.

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PIÉTIN DES MOUTONS ET DES BREBIS LAITIÈRES

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le SSPR assume 50 % des frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe, une partie des taxes de visite pour le vétérinaire, les frais de déplacement pour les visites effectuées par le conseiller du piétin, de même que l'ensemble des coûts des contrôles ordonnés par le SSPR.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de 50 % aux frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: indemnisation du conseiller du piétin ou du vétérinaire pour leur activité dans l'exploitation, envoi des écouvillons au laboratoire, substance pour les pédiluves.

Les frais de laboratoire servant à la mise en évidence du germe consécutifs à une réinfection sont facturés en intégralité au détenteur des animaux.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.
L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA MAEDI-VISNA DES BREBIS LAITIÈRES ET DES MOUTONS

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de CHF 4.50 / échantillon sanguin aux frais de laboratoire servant à la mise en évidence des anticorps.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: prélèvement et envoi des échantillons sanguins au laboratoire.

Le SSPR assume la part restante des frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.
L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA PSEUDOTUBERCULOSE DES CHÈVRES

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 30.00 / exploitation.

Le détenteur des animaux participe à hauteur de CHF 6.00 / échantillon sanguin aux frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Autres coûts à la charge du détenteur des animaux: prélèvement et envoi des échantillons sanguins au laboratoire.

Le SSPR assume la part restante des frais de laboratoire servant à déceler les anticorps.

Coûts pour les non-membres du SSPR

Contribution annuelle de base, y compris établissement d'un certificat: CHF 90.00 / exploitation.
L'intégralité des coûts occasionnés sont à la charge du participant.

C. Suivi de troupeau

| Prestation | Membres du SSPR | Non-membres du SSPR |
|---|---|--|
| Visite d'exploitation dans le cadre du programme de base, préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport | Gratuit | - |
| Visite d'exploitation en dehors du programme de base: préparation, conseil sur place, suivi, avec rapport | CHF 75.00 / heure | CHF 150.00 / heure |
| Frais de déplacement | CHF 0.70 / km | CHF 0.70 / km |
| Conseil par téléphone et par courriel: <ul style="list-style-type: none"> - suivi de troupeau - programmes sanitaires - diagnostic | Gratuit | Les 10 premières min. sont gratuites Ensuite: CHF 160.00 / heure |
| Activité de conseil pour les vétérinaires d'exploitation | Gratuit | Gratuit |
| Diagnostic de laboratoire, dissection | Prise en charge partielle ou totale par le SSPR | L'intégralité des coûts vont à la charge de l'exploitation |
| Élaboration d'un plan d'affouragement | CHF 120.00 | CHF 240.00 |

D. Cours du SSPR

| Cours du SSPR | Membres du SSPR | Non-membres du SSPR |
|---|-----------------|---------------------|
| Cours d'une journée | CHF 150.00 | CHF 220.00 |
| Cours d'une demi-journée | CHF 70.00 | CHF 120.00 |
| Cours d'une journée, étudiants | CHF 65.00 | CHF 95.00 |
| Cours d'une demi-journée, étudiants | CHF 35.00 | CHF 60.00 |
| Attestation de compétences Plus, moutons et chèvres | CHF 210.00 | CHF 290.00 |
| Attestation de compétences Plus, petits camélidés | CHF 170.00 | CHF 240.00 |
| Recueil d'exposés, sans participation | CHF 45.00 | CHF 65.00 |

Les collaborateurs de la Confédération et des services vétérinaires cantonaux participent gratuitement aux cours du SSPR.

E. Conférences organisées pour des tiers

| | |
|--|-------------------------|
| Exposé, avec préparation: - jusqu'à 1 heure - chaque quart d'heure supplémentaire En sus : frais de déplacement (frais de déplacement: CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif), hébergement et restauration, remise de la documentation | CHF 180.00 CHF 45.00 |
| Exposés dans les écoles d'agriculture, 1 leçon de 45 minutes: En sus : frais de déplacement (frais de déplacement: CHF 0.70/km ou billets de train 2 ^{ème} classe, abonnement demi-tarif) , hébergement et restauration, remise de la documentation | CHF 120.00 |

F. Boutique en ligne du SSPR

| Articles | Membres du SSPR | Non-membres du SSPR |
|---|-----------------|---------------------|
| Livre du SSPR «Les maladies des moutons, des chèvres et des cervidés» | CHF 75.00 | CHF 92.00 |
| Livre «Neuweltkameliden» (uniquement en allemand) | CHF 25.00 | CHF 25.00 |
| Paquet combiné livre du SSPR et livre «Neuweltkameliden» | CHF 85.00 | CHF 102.00 |
| Fiches du SSPR | Gratuit | CHF 5.00 |
| Fiches du SSPR: pour les organisations et les écoles d'agriculture, nous facturons CHF 2.00 la pièce à partir de 20 fiches, frais de port en sus. | - | CHF 2.00 |
| Couteau de poche SSPR avec lame à onglons | CHF 28.00 | CHF 28.00 |
| Bonnet tricoté | CHF 18.00 | CHF 18.00 |
| CD «Atlas d'anatomie pathologique spéciale des petits ruminants» (uniquement en allemand) | CHF 35.00 | CHF 35.00 |

Les prix s'entendent frais de port en sus

G. Divers

| | |
|---|-------------------------------|
| Contrôles d'admission dans le cadre des programmes sanitaires du SSPR: frais forfaitaires | CHF 175.00 |
| Contrôles d'admission dans le cadre des contrôles vétérinaires officiels | Tarifs des cantons respectifs |
| Contrôles d'admission en-dehors des contrôles vétérinaires officiels (sur mandat de l'organisateur) | CHF 110.00 / heure / personne |
| Activité d'expert: Rédaction de rapports, Travailler dans des groupes de travail ou des commissions | CHF 140.00 / heure * |
| Rédaction d'articles, réponse à des questions écrites pour des articles de tiers | CHF 140.00 / heure |
| Travaux de secrétariat | CHF 75.00 / heure |

* 20 % de rabais pour les organisations d'élevage

Gestion des révisions

- Les cotisations des membres sous la lettre A sont décidées par l'assemblée des délégués sur proposition du comité.
- Les tarifs pour la participation aux programmes sanitaires sous la lettre B sont décidés par le comité sur proposition de la gérance.
- Les tarifs des prestations mentionnées sous les lettres C à G sont décidés par la gérance.

Niederönz, le 5 juin 2024

La présidente du SSPR:

Le gérant du SSPR:

Diana Camenzind, Amsoldingen

Raymond Miserez, Kirchlindach